

Association des Médecins du Canton de Genève

## Sommaire

Editorial	1-2
Relations médecins- industrie	2-3
Plaies et cicatrisation	3
Trustcenters et fournis- seurs de logiciels	4-5
Information de la SUVA	5
Médecine complémentaire et droit acquis	6
Communication de la FMH	6
Assurances en folie	7
Candidatures	8
Mutations	9
Nouvelle consultation aux HUG	9
Communiqué du GPMA	9
Petites annonces	10
Actualités	11



## Editorial

### Le vice-directeur et les médecins...

où l'on montre que l'amertume  
de devrait pas servir de politique.

La *Weltwoche* est un hebdomadaire zurichois dont la ligne, quant aux valeurs qu'elle défend, n'est pas exactement représentative je crois de ce qui fonde notre propre éthique professionnelle et politique; mais bon: la diversité politique de notre pays a évidemment le droit de se manifester!

C'est dans cette revue qu'est parue, il y a une dizaine de jours, une interview de trois pleines pages du vice-directeur de l'Office Fédéral de la Santé Publique.

Etrange, de lire tout ce qu'on peut y lire de la part d'un homme qui se dit encore et toujours médecin, avec obstination, tout en se fondant comme un caméléon dans la doctrine la plus butée et la plus poussiéreuse de l'administration du Département de l'Intérieur.

Et puis, après un moment d'incrédulité et d'agacement, finalement la certitude rassurante, mais oui, que le passé appartient heureusement... au passé!

Si l'amertume ne lui servait pas de ligne politique, il serait pourtant clair aux yeux du vice-directeur

que la FMH ne se résume décidément pas à la caricature qu'il en fait maintenant, ni le corps médical à la bande d'escrocs avides qu'il nous présente.

Faut-il vraiment rappeler ici comment le Comité central met actuellement en œuvre sa vision renouvelée de la FMH et de son rôle, comment il travaille à réinsérer la politique du corps médical dans la réalité sociale?

Eh bien oui, la FMH est décidément tournée vers l'avenir; oui, elle cherche et propose des solutions efficaces et réalistes pour le futur de notre système de santé.

Oui, nous sommes en train de redéfinir tant notre stratégie que nos structures, pour faire de la FMH un élément adéquat, positif et incontournable, de la politique de santé suisse.

Oui, nous avons proposé un modèle de révision de la LAMal qui fait droit aux soucis du monde politique sans transformer notre métier en imposture.

Oui, nous sommes en train d'élaborer des normes d'évaluation de la qualité, et des critères pour la compensation des risques qui permettront d'évaluer l'économicité de façon fiable.

Oui, nous formons nos membres



Tout devient simple ...  
avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDE  
Route de Jussy 21 · Case postale 316 · 1236 Thoiry  
Tél. 022 869 45 30 · Fax 022 869 45 67  
direction01@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

pour que les délégués dans les commissions paritaires soient le plus efficace possible contre les dérives des soi-disant «moutons noirs».

Oui, nous sommes en train de retravailler tout le tarif, les contrats cantonaux et les questions de «dignité», pour avoir une structure tarifaire qui permette, à long terme aussi, de faire droit aux besoins de la population.

Oui, nous savons qu'il existe des prestations devenues caduques, dont le remboursement ne se justifie plus et dont nous sommes prêtes à discuter avec les autorités poli-

tiques – ce sera à elles de décider, ensuite, et à nous de leur rappeler ce qu'est l'accès garanti de toutes et tous aux soins adéquats...

Oui, décidément, la FMH, et donc le corps médical suisse, est en route pour (re)prendre sa place dans la politique de santé de notre pays.

...Et c'est peut-être pour cela qu'elle inquiète davantage que si elle restait immobile comme une icône du passé, la FMH. Mais l'esprit positif, lucide et déterminé, et décidément constructif, avec lequel le Comité central envisage

sa tâche, mérite mieux que le fiel qui coule des pages de cet entretien du vice-directeur dans la *Weltwoche*.

Le Comité central de la FMH est ouvert au dialogue et prêt à construire l'avenir avec enthousiasme et conviction. Il espère pouvoir attendre la pareille, même d'interlocuteurs qui se sentiraient, par moments, envahis par l'amertume...

Jacques de Haller  
Président de la FMH  
Editorial Bulletin des  
Médecins Suisses, N° 7/2005

## Relations médecins – industrie

Les directives soumises à concertation par la FMH et l'ASSM dans le Bulletin jaune nous laissent songeurs... Une fois de plus, les médecins praticiens se sentent trahis par leur FMH... Voici un joli croc en jambe à notre nouveau Président, le Dr Jacques de Haller, qui ne saurait adhérer à des directives aussi extrêmes. Voilà une mauvaise farce aux Sociétés médicales que l'on prétend consulter par courrier... C'est en fait à la dignité et au sens des responsabilités des médecins que l'on s'en prend. En les condamnant, de fait, puisqu'il faudrait leur imposer de telles directives, prétendent en consultation...

### Soumettre ou imposer ?

En publiant un texte aussi sensible politiquement dans une revue publique, les auteurs des directives manoeuvrent avec adresse sinon avec élégance.

Le projet publié, donné en pâture à la presse qui a accès à notre Bulletin, est maintenant facile à imposer. Qui osera encore s'y opposer ?

Manoeuvre adroite, mais bien incorrecte, témoignant du manque de respect et d'éthique de ceux qui prétendent en être les gardiens...

### Quelle représentativité ?

Le groupe qui a concocté ces directives ne comprend aucun médecin en pratique libérale (indépendant du Comité de la FMH ou de l'ASSM). Voilà qui est parfaitement nuisible pour la cohésion de la FMH.

### Des moralistes au dessus de tout soupçon ?

Avant toute concertation à propos de ces directives, les auteurs du texte devraient avoir le courage de publier toutes les invitations dont ils ont bénéficié au cours des 10 dernières années, sans oublier les voyages touristiques et congrès de complaisance..., en étant conscients que cela est plus facile à vérifier qu'ils ne l'imaginent...

### Une démarche superflue ?

Le code de déontologie de la FMH et les recommandations de l'Académie Suisse des Sciences Médi-

cales sont déjà assez précis et permettent des sanctions face aux rares cas d'excès. Encore faut-il les appliquer plutôt que d'éternellement évoquer des moutons prétendument noirs pour imposer de nouvelles tracasseries...

### Un avenir pour la recherche en Suisse ?

A multiplier les réglementations plutôt qu'à encourager la simple décence et la responsabilité individuelle, ne pousse-t-on pas l'industrie à développer sa recherche dans des pays où les règlements sont plus souples, sans que les médecins ne soient nécessairement malhonnêtes pour autant ?

Comme d'habitude, ce seront finalement les patients et notre système de santé qui en pâtiront. La médecine suisse recule déjà régulièrement par rapport à celle de nos voisins. Nos censeurs, qui en sont largement responsables, n'en sont-ils pas conscients ? Ne serait-il pas plus sage de faire preuve, nous, médecins de Suisse, privés et hospitaliers,

d'un comportement déontologique irréprochable dans une législation souple, en sachant sanctionner sévèrement les abus, aisés à déceler ?

#### Et la formation continue, la relève ?

Lorsqu'ils participent à des congrès, les médecins hospitaliers touchent leur salaire complet (indexé, retraite comprise) en fin de mois, alors que les praticiens affichent un manque à gagner non négligeable. La formation devient bien chère pour eux..., en temps (non rétribué) et en argent, particulièrement pour ceux qui sont détenteurs de plusieurs titres de spécialiste. Sans compter les multiples certificats de compétence ou de laboratoire, les taxes incessantes, les contrôles tracassiers, la paperasse inutile, le poids et le coût du Tarmed... Et absence de relève. Les jeunes n'ont plus le droit de s'installer. Ils n'en ont souvent même plus l'envie...

Le sponsoring de l'industrie, aisé à contrôler maintenant déjà si l'on en a le courage, soutient la formation continue par les revues scientifiques, les réunions locales, nationales ou internationales.

#### Le médecin, un prévaricateur ?

Le texte laisse penser que tous les médecins sont à la solde de l'industrie, au détriment de la population qui paie ses médicaments trop cher, à cause de ces «cadeaux» ! Allons donc.... Le prix des médicaments dépend d'autres facteurs, bien connus et exploités par l'industrie. La lourdeur de notre administration est déjà largement responsable du prix des médicaments en Suisse. Les «avantages» dont certains auraient pu bénéficier n'influencent pas les coûts de la santé. Ce n'est pas une raison de ne pas lutter contre les abus. Les moyens à disposition le permettent s'il y a une volonté politique....

#### Un impact sur le coût de la santé ?

Vous voulez rire ? L'industrie est plus rapide. Elle développe d'autres stratégies, qui coûteront bien plus cher... Publicité dans la presse et à la télévision incitant à consulter et à réclamer un traitement, sites web d'incitation à peine déguisés, soutien non désintéressé aux associations de patients... La pression sur

le corps médical ne vient pas de congrès médicaux subventionnés, mais des patients eux-mêmes, adroitement manipulés dans le grand self-service de la santé qu'on leur crée dans notre dos...

#### Les Académies...

Le propre des Académies est de réunir de sympathiques retraités et pré-retraités, plutôt – hélas – que des sages. Certains d'entre eux ont d'ailleurs fort bien vécu du système qu'ils entendent maintenant condamner. Ne devons-nous pas plutôt leur conseiller le silence et leur souhaiter une heureuse retraite ? Et leur dire que les nouvelles générations ne sont pas pires que la leur... Peut-être même vivent-elles dans un environnement où l'on est plus sensible à ces vieux principes que sont l'honnêteté et la dignité.

Lettre adressée à la FMH,  
le 19 janvier 2005 par les Drs  
Jean-Pierre GRILLET et  
Albert-Adrien RAMELET.

## Plaies et cicatrisation

*Nouvelle publication dans le domaine plaies et cicatrisation*

La Fondation des services d'aide et de soins à domicile à Genève en collaboration avec le groupe plaies et cicatrisation des Hôpitaux universitaires de Genève édite un «**précis des attitudes soignantes et des produits thérapeutiques**», véritable outil d'aide à la décision. La spécificité des interventions à domicile augmente le besoin d'outils d'aide à l'observation, à l'analyse et à la décision. C'est en particulier le cas pour les soins de plaies chroniques, très fréquentes chez

les personnes soignées à domicile et où la collaboration médecin-infirmière est primordiale.

Ce précis illustré présente en détail la prise en soins des plaies et met en relation une typologie des plaies avec des produits de soins et les indications s'y référant.

L'ouvrage est un instrument de dialogue et de collaboration entre médecin traitant et soignant pour le choix du traitement adéquat en fonction de l'observation clinique. Il soutient cette dernière en permettant aux soignants de développer les compétences liées à leur rôle propre, de renforcer leur capa-

cité à agir de façon autonome.

Résultat d'un véritable travail de réseau, cet ouvrage a pu voir le jour notamment grâce à la contribution d'entreprises pharmaceutiques actives dans le traitement des plaies et de diverses associations professionnelles.

Il peut être commandé par messagerie à l'adresse suivante :

[fsasd@ge-ariane.ch](mailto:fsasd@ge-ariane.ch)

ou par téléphone au 022 420 20 90 au prix unitaire de Fr. 25.-, plus frais d'envoi.

## Trustcenters et fournisseurs de logiciels

De nombreux médecins ont contacté notre Association pour exprimer leurs doléances vis-à-vis de certains fournisseurs de logiciels de facturation. En effet, bien qu'ayant signé un contrat avec ces entreprises afin d'être en mesure de facturer selon Tarmed, transmission électronique comprise, ils ne sont toujours pas en mesure d'acheminer leurs notes d'honoraires vers un trust center comme Ctésias par exemple, sous le format convenu.

Le Bureau, le Conseil et l'Assemblée des Présidents de l'AMG se sont émus de cette situation et ont demandé au secrétariat général d'intervenir à ce sujet. Nous souhaitons rappeler dans ces colonnes certains aspects de la problématique posée ainsi que vous informer des actions que notre Association a d'ores et déjà entreprises.

### Rapports contractuels

Il convient de rappeler ici qu'il existe deux types de contrats distincts en ce qui concerne la transmission électronique des factures. D'une part, le médecin conclut, s'il le souhaite, un contrat avec une entreprise informatique qui l'équipera (matériel et logiciel) afin qu'il soit conforme aux dispositions prévues dans Tarmed en matière de facturation. D'autre part, ce même médecin souscrit un abonnement auprès d'un trust center qui recevra la version électronique des notes d'honoraires, pour autant que l'installateur informatique ait respecté ses engagements.

En conséquence, la défaillance d'un fournisseur de logiciels ne peut être imputée au trust center qui était en mesure, dès le début de l'année 2004, de respecter tous les engagements auxquels il avait souscrit.

Consciente de cette problématique, dès novembre 2003 l'AMG a réuni l'ensemble des partenaires informatiques qui disposaient à cette époque du label de confiance de la Commission d'informatique de notre Association pour leur demander le délai précis dans lequel ils seraient en mesure de tenir tous leurs engagements. Certains d'entre eux ont indiqué être immédiatement opérationnels, ce qui put être vérifié par la suite; les autres ont mentionné un délai relativement court (fin février 2004).

### Situation actuelle

A ce jour, un fournisseur n'est toujours pas en mesure de procéder à la transmission électronique des factu-

res. Un autre ne peut le faire que très partiellement, de nombreux médecins n'ayant toujours pas bénéficié de la mise à jour de leur programme. Par ailleurs, pour ces mises à jour, il est demandé une somme supplémentaire à celle conclue initialement. Cet aspect juridique est actuellement analysé pour qu'une contestation formelle puisse, le cas échéant, être émise.

L'AMG considère inadmissible le non-respect des délais annoncés, leur report systématique, le flou des réponses faites quant à la mise en service effective de la transmission électronique des factures. Cette situation est préjudiciable bien évidemment en premier lieu aux médecins à titre individuel. En effet, ils encourent le risque d'une perte de revenu induite par l'application des mesures de limitation. Par ailleurs, ils ne sont pas en mesure de situer leur activité, suite à l'introduction de Tarmed, en regard de la moyenne constatée dans leur groupe de spécialité sur le canton (miroir du cabinet).

Cette situation est également préjudiciable à la totalité des membres de l'AMG, cette dernière s'appuyant fondamentalement sur les données recueillies dans le trust center afin de négocier la valeur du point durant la phase de neutralité.

### Des réponses précises

Notre secrétariat a donc fait parvenir aux deux entreprises informatiques concernées, à savoir, BBSOFT et GNT-Gespower, le questionnaire suivant pour lequel elle entend recevoir des réponses précises tenant lieu d'engagement de la part de ces entreprises:

1. Quand serez-vous en mesure d'éditer et de transférer électroniquement les factures selon le format XML convenu ?
2. Dans quel délai **tous** vos clients seront équipés en conséquence, qu'ils disposent d'un PC ou d'un Mac ?
3. Quels coûts auront pour eux cette indispensable mise à jour ?
4. Êtes-vous en mesure de garantir à vos clients l'adaptation continue de votre logiciel aux nouvelles normes Tarmed à venir (par exemple, le format XML.4) ?
5. Nous vous remercions de nous faire parvenir le contenu des contrats que vous avez souscrits avec vos clients afin que nous en fassions une analyse juridique.

6. Souhaitez-vous poursuivre votre partenariat avec le corps médical ?

Parallèlement, l'AMG a pris contact, au cas où l'un de ces prestataires s'avérerait défaillant, avec d'autres entreprises afin d'étudier toutes les options possibles de reprise à court terme des contrats des médecins lésés.

#### Ctésias

Comme vous le savez, le principal trust center avec lequel collaborent les médecins du canton de Genève est Ctésias. L'AMG est partenaire de cette entité qui est la plus importante en la matière sur le territoire suisse. D'ores et déjà, Ctésias a pu traiter plus de 1,2 millions de factures.

Afin d'alléger la charge de la cotisation en 2005, notre Association a décidé de participer à hauteur de

50% de tous les abonnements recensés au 31 janvier 2005. Ce délai a été prolongé jusqu'au 15 mars 2005. Cette mesure est bien sûr valablement pour les personnes abonnées dès 2004.

Enfin, pour l'exercice 2005, l'AMG renonce à percevoir auprès de ses membres la contribution exceptionnelle Ctésias qui devait s'élever à Fr. 250.–.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des développements concernant ces questions.

Dr Philippe Rheiner  
Membre du Bureau

Pierre Chavier  
Secrétaire général

## Information de la SUVA

*«New Case Management» – une approche globale*

Depuis des décennies, pour la Suva, la réinsertion professionnelle prime la rente. Constatant cependant que 5% des cas génèrent 80% des coûts, la Suva a mis sur pied, en 2002, un système pluridisciplinaire nommé «New Case Management» pour lequel elle a été distinguée par le Prix de l'Innovation 2004 de l'Assurance suisse.

L'élément clé de cette nouvelle gestion des cas est la prise en charge rapide et globale de la personne accidentée. Après avoir analysé la situation de manière détaillée en tenant compte des circonstances de l'accident, de la situation au poste de travail, des perspectives professionnelles, de l'environnement social et de la situation en matière d'assurance, les «case managers» cherchent ensuite la meilleure solution en collaboration avec l'accidenté, l'employeur, le médecin Suva et les médecins traitants.

La gestion des cas est avant tout un travail d'équipe dont le corps médical constitue le maillon essentiel. En effet, la réintégration rapide et optimale est impossible sans l'implication et la participation des médecins, seuls à même d'évaluer la capacité de travail et l'évolution de la convalescence de l'accidenté. Le «New Case Management» (NCM) est un système qui respecte également le secret professionnel, en ce qui concerne les indications recueillies auprès des

divers interlocuteurs. Par exemple, toutes les informations obtenues directement auprès d'un médecin traitant seront traitées avec les mêmes critères de confidentialité qu'un rapport médical.

La solution globale préconisée par le NCM tient compte de toutes les parties impliquées dans ce processus ; à titre d'exemple, le «case manager» a des contacts étroits avec d'autres institutions, telles les œuvres sociales et l'AI. La gestion ciblée des cas complexes permet non seulement de trouver des solutions optimales pour la personne assurée et d'apaiser les souffrances, mais aussi de réaliser des économies importantes.

Suva Genève

#### Vos interlocuteurs privilégiés :

Dr Didier Gonseth, tél 022 707 84 04,  
[didier.gonseth@suva.ch](mailto:didier.gonseth@suva.ch)

Dr Constant Laverrière, tél 022 707 84 60,  
[constant.laverriere@suva.ch](mailto:constant.laverriere@suva.ch)

Max Marendaz, Chef accidents, tél 022 707 84 37,  
[max.marendaz@suva.ch](mailto:max.marendaz@suva.ch)

## Médecine complémentaire et droits acquis

La médecine complémentaire est précisément définie dans l'Ordonnance sur les Prestations de l'Assurance des Soins (OPAS), dans son annexe 1, art. 10.

Il s'agit de l'acupuncture, la médecine anthroposophique, la médecine chinoise, l'homéopathie, la thérapie neurale et la phytothérapie. L'OPAS précise que ces prestations, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999, sont obligatoirement à la charge de l'assurance si elles sont accomplies par des médecins dont la formation dans cette discipline est

reconnue par la Fédération des Médecins Suisse (FMH). Cela signifie donc que même antérieurement à l'entrée en vigueur du Tarmed le 1<sup>er</sup> janvier 2004, cette reconnaissance FMH était exigible pour que les prestations soit remboursées.

Dès lors, l'application de Tarmed concernant les positions tarifaires de médecine complémentaire ne peuvent être à charge de l'assurance que si les mêmes critères que ceux précédemment exigés sont remplis. Cela signifie donc que la

simple application des droits acquis dans le concept de la valeur intrinsèque ne peut s'impliquer. Seul le médecin ayant la reconnaissance FMH dans ces disciplines spécifiques peut les facturer à charge de l'assurance de base.

Enfin, l'OPAS précise également que hors l'acupuncture, les disciplines mentionnées sous le chapitre médecine complémentaire sont en cours de réévaluation jusqu'au 30 juin 2005 en ce qui concerne leur caractère obligatoirement à charge de l'assurance.

## Communication de la FMH

*Renoncement au prélèvement d'une contribution spéciale pour les activités de relations publiques 2005*

Mesdames, Messieurs,

A sa séance du 30 avril 2003, la Chambre médicale avait décidé, dans le cadre du budget 2004, de demander la somme de CHF 100.– aux membres des catégories 1 à 4, à titre de contribution spéciale pour les relations publiques (RP). Cette somme a été une nouvelle fois décidée pour le budget 2005.

Au cours de l'année 2004, le changement qui s'est opéré à la tête de

la FMH a conduit à un réajustement dans les domaines de la communication et de l'information, concernant en particulier les relations publiques, qui ne sont plus considérées comme un projet particulier, mais comme une tâche régulière et allant de soi.

Ainsi, les contributions spéciales prélevées pour l'année 2004 ne sont pas épuisées et les activités RP bénéficient encore de suffisamment de moyens pour l'année 2005.

**Pour cette raison, nous renonçons à prélever une contribution spéciale pour les relations publiques en 2005.**

Selon le Comité central, les moyens nécessaires à la communication doivent s'inscrire dans le budget ordinaire de la FMH, puisqu'il ne s'agit pas d'une mesure extraordinaire et unique, justifiant une contribution spéciale.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

FMH  
Jacques de Haller  
Président  
Annamaria Müller Imboden  
Secrétaire générale

## Assurances en folie

Après une année 2004 chaotique, qui a vu avec l'introduction du Tarmed de nombreux acteurs de notre système de santé s'arracher les cheveux, il nous a semblé utile de réintroduire dans la lettre de l'AMG un classement distinguant les caisses maladies posant le plus de problèmes aux assurés et aux médecins. Nous accorderons donc ce mois-ci une mention spéciale à deux compagnies pour la constance de leurs positions et leur obstination à ne pas répondre à nos courriers.

### SWICA

Aux mépris des dispositions légales en vigueur, cette caisse refuse à certains de ses assurés le remboursement des factures si ces dernières ne comportent pas le code diagnostic. L'AMG a eu à maintes reprises, par le passé, l'occasion de rappeler l'obligation légale qui était faite aux médecins de respecter la volonté du patient en matière de transmission de données médicales. Le Préposé Fédéral à la Protection des Données a dans son rapport de juin 2004 souligné à nouveau ses plus expresses réserves quant aux données exigées dans le cadre des conventions Tarmed. L'AMG a interpellé SWICA afin de la mettre en demeure de cesser cette intolérable pression qu'elle exerce sur ses propres assurés. Nous recommandons à vos patients rencontrant de tels problèmes de s'adresser à notre secrétariat afin d'entreprendre toutes les actions nécessaires auprès de SWICA.

### Groupe Mutuel

Après avoir compté les lignes, il compte les caractères! En effet, le Groupe Mutuel a semble-t-il donné

instruction aux gestionnaires de dossiers d'appliquer de la manière la plus bornée qu'il soit les règles concernant le nombre de lignes dans un rapport rédigé par le médecin. Ainsi, un tel document dont le remboursement de la facture est refusé à l'assuré au prétexte que le nombre de lignes n'était pas suffisant devient, après simple remise en page de la part du médecin, accepté par cette même assurance. Nous laissons imaginer le coût que représente ces correspondances entre caisses maladies, patients, médecins.

Comme si cela ne suffisait pas, le Groupe Mutuel a trouvé une parade en comptant le nombre de caractères contenu dans les rapports. Nous savons que ces questions, déterminantes pour l'avenir de la médecine en Suisse, ont fait l'objet de nombreuses discussions à la commission d'interprétation Tarmed. Le ridicule de cette situation n'échappera à personne.

En revanche, ce qui est beaucoup plus grave dans ce rocambolesque feuilleton est là encore le secret médical allégrement bafoué. A plusieurs reprises, nous avons pu constater que les gestionnaires «administratifs» des dossiers avaient entre les mains lesdits rapports médicaux et pouvaient donc connaître tout leur contenu. Cela peut laisser particulièrement songeur, lorsque on sait que le Groupe Mutuel conclut également des assurances complémentaires, avec toutes les réserves d'usage.

Votre confrère a perdu ses données  
Ceci peut-il vous arriver ?

Judicious Private Network

Installation, maintenance & sécurité informatique



Jean-Philippe NICOLAS  
Directeur



Tél. 079 743 29 60 • info@jpn-online.ch • www.jpn-online.ch

Le spécialiste informatique des  
cabinets médicaux

## Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19, alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavis chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Dr Christophe CHARDOT  
Hôpital des enfants  
Rue Willi-Donzé 6  
1205 Genève  
Nationalité française. Né en 1962.  
Diplôme fédéral en 1989, reconnaissance en 2004.  
FMH de Chirurgie Pédiatrique.

A effectué ses études de médecine à Nancy et à Paris. S'est ensuite spécialisé en chirurgie pédiatrique et chirurgie générale. A accompli son post-internat à Bruxelles puis Birmingham. A officié en qualité de praticien hospitalier à Paris dans les domaines suivants: chirurgie pédiatrique, chirurgie hépato-biliaire et transplantation hépatique chez l'enfant. A été nommé Professeur ordinaire de la Faculté de Médecine et chef du service de pédiatrie aux HUG le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Dr Martine GIORDANO  
Groupe Médical d'Onex  
Nationalité française. Née en 1959.  
Diplôme fédéral en 1987, reconnaissance en 2003.  
Praticienne en Médecine Générale.

Après avoir suivi ses études de médecine à Dijon, a exercé en cabinet de groupe privé à Saint-Julien-en-Genevois de 1988 à 2003. Après avoir fait les démarches pour travailler sur Genève, travaille depuis août 2004 à mi-temps au Groupe Médical d'Onex.

Dr Wahid KAWKAB  
Avenue de Champel 6  
1206 Genève  
Nationalité suisse. Né en 1955.  
Diplôme fédéral en 1981, reconnaissance en 1999.  
Praticien en Médecine Générale.

A obtenu son diplôme de médecin, avant de travailler dans un hôpital à Kaboul. Est arrivé en Suisse en 1985 et a travaillé 11 ans à la Permanence de Cornavin. S'est installé à son compte en juin 2000.

Dr Nora KISS-BODOLAY  
Avenue Henri-Dunant 3  
1205 Genève  
Nationalité hongroise. Née en 1954.  
Diplôme fédéral en 1979, reconnaissance en 2002.  
FMH de Psychiatrie et Psychothérapie pour enfants, adolescents et adultes.

A effectué ses études de médecine, puis un stage de médecine interne à l'Institut National de Neurologie et Psychiatrie à Budapest. Est venue en Suisse et a travaillé à la Clinique de Psychiatrie Gériatrique et à la Clinique de Psychiatrie à Genève, puis à l'Hôpital de Loëx et à la Clinique de Psychiatrie Infantile. Est installée en ville de Genève depuis octobre 2004.

Dr Aditya SANT  
Avenue Cardinal-Mermillod 1  
1227 Carouge  
Nationalité suisse. Né en 1965.  
Diplôme fédéral en 1992.  
FMH de Médecine Interne et Gériatrie

Après l'obtention de son diplôme de médecin, a sa formation entre le canton de Vaud et Genève. A suivi en 1995 une formation universitaire aux HUG en Médecine Interne et aux soins intensifs. A par la suite orienté sa carrière vers l'extra-hospitalier et les soins ambulatoires en gériatrie. A terminé sa formation hospitalière en 2003 et s'est installé au sein de la Clinique de Carouge.

Dr Patrick SAUDAN  
HUG  
Service de néphrologie  
Nationalité suisse. Né en 1960.  
Diplôme fédéral en 1986.  
FMH de Néphrologie et Médecine Interne.

A effectué ses études de médecine à Genève, a accompli sa formation en médecine interne à Fribourg et Genève. S'est ensuite formé en néphrologie en Australie et à Genève. Est actuellement médecin-adjoint dans le service de néphrologie des HUG.

## Mutations

### Nouveaux membres

Le Docteur Chahinaz BENCHAA MAGNIN est membre de l'AMG depuis le 7 février 2005.

### Décès

Nous avons eu le regret de perdre le Dr Christian JEGER le 8 janvier 2005 et le Dr Jean JOLIAT le 8 février 2005.

### Changement d'adresse

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2004

les Doctoresses Laurence JELK MORALES, FMH Médecine Interne et Anne BUERGE EDWARDS, FMH Pédiatre sont à l'adresse suivante :

Rue de la Servette 89

1202 Genève

Dr JELK MORALES : Tél. 022 940 23 53, Fax 022 734 46 50

Dr BUERGE EDWARDS : Tél. 022 734 46 48, Fax 022 734 46 50

## Nouvelle consultation aux HUG

*Une nouvelle consultation d'hypnose ouvre ses portes aux HUG*

Proposée par le service d'accueil, d'urgence et de liaison psychiatrique et du service d'anesthésiologie des Hôpitaux universitaires de Genève, une consultation d'hypnose clinique a été ouverte à tous les médecins, psychologues et psychothérapeutes

de la ville de Genève. La consultation a pour objectif d'évaluer, à partir de situations présentées sur dossier ou en présence du patient, la pertinence de l'indication de l'hypnose en complément aux mesures thérapeutiques déjà en cours. La consultation a lieu chaque premier mercredi du mois de 16 heures à 18 heures (prochaines consultations les 2 fé-

vrier, 2 mars, 6 avril, 4 mai et 8 juin) à la salle de réunion 2-769 sur le site Cluse-Roseraie dans le bâtiment C au 2<sup>e</sup> étage, 24 rue Micheli-du-Crest, et est entièrement prise en charge par les HUG.

Inscription et renseignements auprès de Madame Esther Robert-Charrue, Tél. 022 372 38 67

## Communiqué du GPMA

*Communiqué de Groupe des Praticiens en Médecine de l'Addiction (GPMA)*

Le GPMA est à disposition des médecins s'occupant des problèmes de toxicodépendance.

Vous pouvez notamment accéder à une liste de places pour un traitement de substitution chez des confrères de la ville.

Le GPMA a signé avec santésuisse-Genève une nouvelle Convention pour la prise en charge des patients pharmacodépendants, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, à laquelle chaque médecin prescripteur de méthadone ou de buprénorphine a la possibilité d'adhérer. La Convention prévoit des forfaits hebdomadaires de prise en charge

médicale et de dispensation, réglés directement par les assureurs maladie selon le mode du tiers soldant.

Hotline 022 869 49 41  
GPMA 1211 Genève 12  
Fax 022 789 17 89

## Petites annonces

### Cabinet à remettre

Pour médecine générale ou interne. Boulevard des Philosophes, assez grand pour 2 praticiens.  
Tél. 079 654 36 20

### A remettre

Cabinet médical de 180 m<sup>2</sup> quartier des Tranchées, conviendrait à deux praticiens (pas nécessairement de même spécialité). Facturation électronique actualisée. Pour information ou visite :  
Tél. 079 239 97 24.

### A partager de suite

Cabinet médical Loyer très modéré, situé au 6 rue Emile-Yung, 1205 Genève. 160 m<sup>2</sup> disponibles (dont 40 m<sup>2</sup> déjà occupés par un psychiatre), comprenant : un grand bureau de consultation, une salle d'examen, un secrétariat, une salle d'attente à partager, un local technique.  
Dr Jacques Morand  
Tél. 022 347 18 66 ou 079 663 03 20

### A remettre

Cabinet médical proche aéroport dans immeuble ICC. Bonne situation. Pourcentage non négligeable de patientelle hors LAMAL. Prix modéré comprenant réceptionniste, nettoyage et informatique (Partagé en 3 ).  
Tél 022 788 35 50.

### Erratum du numéro 1 de janvier

#### Adresse erronée :

Le Dr Constant LAVERRIERE est désormais à l'adresse suivante:

SUVA  
Rue Ami-Lullin 12  
1205 Genève  
Tél. 022 789 24 00

Le titre FMH de la Docoressa Claude HUARD est en Médecine Générale.

### Recherche un médecin

Le Groupe Médical du Petit-Lancy, actuellement formé d'une association d'internistes, généralistes et de pédiatres (médecine de premier recours en périphérie urbaine) souhaiterait étoffer ses prestations en favorisant l'installation en son sein d'un(e) collègue d'une autre discipline médicale (en particulier **gynécologie-obstétrique ou sous-spécialité de la médecine interne**).

Toute candidature d'un médecin disposant d'une formation FMH ou équivalente dans l'une de ces disciplines médicales et par ailleurs titulaire d'un droit de pratique à charge de la LAMal pour le canton de Genève sera examinée dans les meilleurs délais (conditions financières aussi favorables que possible).

Les candidatures (avec CV) peuvent être adressées à : Dr Bertrand LASSERRE, Groupe Médical du Petit-Lancy, Avenue du Petit-Lancy 29, 1213 Petit-Lancy ou par courrier électronique à [blasserre@gml.ch](mailto:blasserre@gml.ch).

### Recherche de microscopes et de matériel de laboratoire

Pour aider un médecin-vétérinaire burkinabé qui travaille en parasitologie à Bobo-Dioulasso, le Docteur JAMES sollicite ses confrères qui seraient susceptibles de se défaire de leur ancien matériel.

Il aurait besoin de : microscopes standards (objectifs 25, 50 immersion, 100), centrifugeuses pour tubes et micro-tubes, lames, lamelles, colorants pour les frottis.

Contactez le Dr Franceline JAMES, Rue Saint-Léger 18, 1204 Genève  
Tél. 022 311 34 11, Fax 022 311 34 12  
E-mail : [franceline@bluewin.ch](mailto:franceline@bluewin.ch)

### Adresse postale de l'AMG

Nous vous informons que **dès le 1<sup>er</sup> mars 2005**, l'AMG n'aura plus de case postale et le courrier devra impérativement être adressé à :

**Association des Médecins du canton de Genève**  
Rue Micheli-du-Crest 12  
1205 Genève

## Actualités

### **L'ethnopsychiatrie : actualités et perspectives** **Ethnopsychiatrie « autrement vu, autrement dit... »**

Vendredi 4 mars 2005 – 20h30  
 Auditoire Louis-Jeantet – Entrée : CHF.25.-

Catherine GRANSART, co-directrice du Centre Georges-Devereux  
 d'aide aux familles migrantes, Saint-Denis

### **Agenda de formation**

«**Buts et services du GPMA**»  
 Mercredi 2 mars 2005 à 18h30,  
 Hôpital Cantonal, salle de séminaires E1-E2

«**Traitement de substitution à long terme**»  
 Mercredi 25 mai 2005 à 18h30,  
 Hôpital Cantonal, salle de séminaires E1-E2



Avec la nouvelle Octavia Combi 4x4, vous optez pour une voiture qui vous donnera du plaisir. Ce dont se charge notamment son châssis de sécurité avec traction sur les quatre roues et direction assistée électromécanique, des moteurs TDI puissants ou FSI sportifs – sans parler du coffre le plus spacieux de cette catégorie. Et son prix aussi vous plaira: **la nouvelle Škoda Octavia Combi 4x4, à vous déjà à partir de Fr. 34570.-!** [www.skoda.ch](http://www.skoda.ch)

**AMAG Automobiles et Moteurs SA**  
**Concessionnaire Skoda**  
 Route de Saint-Georges 85, 1213 Petit-Lancy/Genève  
 Téléphone: 022 870 91 00, Téléfax: 022 870 91 20  
[www.petit-lancy.amag.skoda.ch](http://www.petit-lancy.amag.skoda.ch), e-mail: [geneve@amag.ch](mailto:geneve@amag.ch)

### **La lettre de l'AMG**

Journal d'information de  
 l'Association des Médecins  
 du Canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 11 fois par an

#### **Responsable publication**

Pierre Chavier

#### **Conception-réalisation**

Christine Faucogney

#### **Publicité**

Médecine & Hygiène

#### **Impression**

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

### **AMG**

Case postale 665  
 12, rue Micheli-du-Crest  
 1211 Genève 4  
 Tél. : 022 708 00 21  
 Fax : 022 781 35 71  
[www.amge.ch](http://www.amge.ch)

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :**  
**31 mars 2005**

**Délai rédactionnel :**  
**11 mars 2005**

# Abonnez-vous !

## Revue médicale suisse, votre journal de formation continue



**Pour ne pas manquer un seul numéro et avoir accès à la totalité des articles en ligne sur le site Internet de la revue ([www.revmed.ch](http://www.revmed.ch)), abonnez-vous !**

Lancée début 2005, issue de la réunion de la Revue médicale de la Suisse romande et de Médecine & Hygiène, la Revue médicale suisse est désormais le seul journal médical de Suisse romande. Elle rend compte chaque semaine de l'évolution de la médecine et de ses implications pour la pratique. Elle est aussi largement ouverte aux débats de société et de politique professionnelle.

### Prix de l'abonnement annuel :

Suisse : individuel : 135.- ; médecins assistants : 115.- ; étudiants : 75.- institutionnel : 225.- par an.

Etranger : individuel : 210.- ; médecins assistants et étudiants : 180.- ; institutionnel : 295.- par an

### DEMANDE D'ABONNEMENT

Je désire m'abonner à la Revue médicale suisse

Nom, prénom :

Adresse :

\_\_\_\_\_

Adresse e-mail

\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Je règle par carte bancaire :

VISA     American Express     Eurocard/Mastercard

Carte

N° \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_

Je désire recevoir une facture

### Vous pouvez vous abonner :

- par fax au N° +41 (0)22 702 93 55,
- par e-mail : [abonnement@medhyg.ch](mailto:abonnement@medhyg.ch),
- ou retourner ce coupon à :

Revue médicale suisse  
Editions Médecine & Hygiène  
78, avenue de la Roseraie  
Case postale 456  
1211 Genève 4

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_